

These et ecole d'avocat

Par **Mae**, le **13/06/2024 à 19:49**

Bonjour,

Je viens de débuter une thèse en droits des libertés. Je ne suis pas éligible aux contrats doctoraux et je suis à la recherche d'un contrat CIFRE. Je finance ma tasse seule en travaillant en tant que professeur d'allemand. Je passe le CRFPA 2024 en septembre, et si je l'ai, je voulais savoir s'il était possible de rentrer à l'école d'avocats tout en n'écrivant la thèse, même sans financement dans la mesure où j'ai des économies, que je travaille actuellement et que, dans le cadre de l'école d'avocats que les stages dans les cabinets durant l'école sont payés et que la formation ne dure que 18 mois. Est-ce faisable ?
Je vous remercie par avance. Cordialement.

Par **Isidore Beautelet**, le **14/06/2024 à 08:36**

Bonjour

Je comprends parfaitement votre situation car moi aussi j'ai fait une thèse non financée. Il m'aura fallu 6 ans. De ma 1ère à ma 4ème année j'ai jonglé entre job alimentaire et vacation. A partir de la 4ème j'ai pu avoir un meilleur confort financier grâce à des contrats d'ATER.

Préparer le CRFPA pendant votre doctorat c'est faisable, mais vous allez devoir négliger votre thèse. En effet, le CRFPA nécessite de s'investir à 100 %. Il faudra donc faire valider ça par votre directeur/directrice de thèse.

Il faut que vous ayez un plan de secours au niveau financier si jamais vous échouez au CRFPA car ça peut malheureusement arriver.

Miser votre financement de thèse sur l'entrée à l'école d'avocat c'est assez risqué.

Il faut aussi savoir que la rémunération des stagiaires avocats n'est pas très élevées.

Par **Mae**, le **14/06/2024 à 08:48**

Bonjour,

Je vous remercie pour votre retour.

Je travaille en tant que professeur d'allemand en collège et lycée pour financer ma thèse et subvenir à mes besoins depuis quelques temps et je vais continuer les années suivantes, dont l'année prochaine.

J'ai obtenu l'accord de mon directeur de thèse, pour un financement personnel, n'étant pas éligible aux contrats doctoraux (mon mémoire date de 2022).

Néanmoins en cas de réussite au CRFPA, j'envisage de rentrer à l'école d'avocats, l'année de stage est certes très peu rémunérée (60% du SMIC pour chaque stage) mais je me dis que ce n'est que pour une année en cas de réussite, et c'est pourquoi je me demandais si c'était faisable.

Cordialement.

Par **Mae**, le **14/06/2024 à 08:49**

D'ailleurs, les modes de financement personnels ne sont pas un frein à la réinscription ?

Par **Isidore Beautelet**, le **14/06/2024 à 11:32**

Bonjour

[quote]

l'année de stage est certes très peu rémunérée (60% du SMIC pour chaque stage)

[/quote]

Je suis actuellement à l'école d'avocat.

Pour le stage PPI la rémunération est de 15 % du plafond horaire de la Sécurité sociale soit 4,35 euros par heure. Je vais donc gagner un peu plus de 600 € par mois pour un plein temps.

Pour le stage en cabinet d'avocat c'est effectivement au minimum 60 % du SMIC
Plus précisément, tout dépend de l'effectif du cabinet :

- de 0 à 2 salariés = 60 % du SMIC

- de 3 à 5 salariés = 70 % du SMIC

- A partir de 6 salariés = 85 % du SMIC

Après reste à savoir si vous arriverez à jongler entre le stage et la thèse.

Si vous voulez aussi donner des TD ça risque d'être compliqué. Après, si vous n'avez pas pour ambition de devenir enseignant-chercheur, ce n'est pas problématique de ne pas avoir donné de TD.

[quote]

D'ailleurs, les modes de financement personnels ne sont pas un frein à la réinscription ?

[/quote]

Non ! On peut simplement vous demander des informations complémentaires lors des comités de suivi de thèse.

Par **Mae**, le **14/06/2024 à 11:40**

Bonjour,

D'accord, ça me rassure donc je peux continuer ma thèse dans tous les cas, j'avais peur justement que les questions de financement peuvent entraîner l'annulation voire l'abandon forcé de la thèse.

Bien sûr qu'il y a une ambition de devenir enseignant-chercheur, c'est dans ce cadre qu'il me sera certainement possible de devenir ATER après avoir bien avancé sur ma thèse (d'ici 2 à 3 je pourrais postuler en tant qu'ATER, c'est ce qu'a indiqué mon directeur de thèse).

C'est pour ça que je comptais continué d'enseigner pour le moment dans le secondaire puis d'intégrer, si j'ai l'examen l'école d'avocats.

Actuellement j'essaie de travailler le plus possible sur mon sujet de thèse tout en travaillant le CRFPA (avec une prépa) et comme je suis officiellement inscrite en septembre en première année, je gère les deux en même temps.

Merci beaucoup pour votre retour ! J'espère d'ailleurs que le fait d'écrire une thèse peut être bénéfique dans le cadre de la formation d'avocat (bien que je souhaite pouvoir continuer en tant qu'enseignant-chercheur)

Cordialement

Par **Isidore Beautelet**, le **14/06/2024 à 12:33**

Bonjour

[quote]

une ambition de devenir enseignant-chercheur, c'est dans ce cadre qu'il me sera certainement possible de devenir ATER après avoir bien avancé sur ma thèse (d'ici 2 à 3 je pourrais postuler en tant qu'ATER, c'est ce qu'a indiqué mon directeur de thèse).

C'est pour ça que je comptais continué d'enseigner pour le moment dans le secondaire

[/quote]

Ok ! Il faudra donc à partir de votre deuxième année de thèse vous renseigner pour pouvoir devenir chargé de TD vacataire.

En effet, ce sera une condition pour pouvoir prétendre plus tard à un contrat d'ATER.

[quote]

Actuellement j'essaie de travailler le plus possible sur mon sujet de thèse tout en travaillant le CRFPA (avec une prépa) et comme je suis officiellement inscrite en septembre en première année, je gère les deux en même temps.

[/quote]

C'est exactement ce qu'il faut faire ! En tout vous avez beaucoup de courage.

[quote]

J'espère d'ailleurs que le fait d'écrire une thèse peut être bénéfique dans le cadre de la formation d'avocat (bien que je souhaite pouvoir continuer en tant qu'enseignant-chercheur)

[/quote]

Pour être 100 % honnête, pendant les 6 mois de formation, on se fait un peu chier (et ce n'est pas le fait d'être docteur c'est un sentiment partagé par l'ensemble de la promo).

Ce n'est que vers la fin lorsqu'on a les modules à option, que les choses deviennent plus intéressantes.

Pour ce qui est du stage, ça peut en effet être un plus si l'on travaille sur un sujet qui intéresse un cabinet d'avocat.